



Limitation de charge sur les plafonds

Les plafonds ayant des portées de 12' et plus ainsi que les ouvertures aux murs excédant 10' en largeur doivent être suspendus conformément aux détails de suspension types recommandés par Norbec.

Les plafonds sont conçus pour supporter le poids du panneau et permettre l'accès aux équipes de services et d'entretien (la charge ponctuelle pour le service est de 300 lbs). Sous aucune circonstance, le plafond doit être utilisé pour supporter de la marchandise ou de l'équipement.

La charge de conception est de 10 lbs/pi.ca., uniformément distribuée.

Les plafonds pourraient être séparés en deux sections s'ils sont plus long que 16' les coûts d'installation devront être prévus en conséquence. Si le système de suspension n'est pas fourni par Norbec, la méthode utilisée doit être conçue pour soutenir adéquatement le poids des panneaux en plus de toutes autres charges externes qui peuvent y être appliquées.

Le dessus de la chambre froide ne doit en aucun cas être utilisé pour entreposer des marchandises ou équipements. Une surcharge peut entraîner des dommages structuraux au produit et/ou causer des blessures. Systèmes Norbec n'assumera aucune responsabilité si tous les critères décrits ci-haut ne sont pas respectés.

MISE EN GARDE:

On ne doit pas marcher sur les plafonds ou se placer sous ceux-ci avant que l'installation des systèmes de suspension soit entièrement complétée.

NOTE:

Ancrage à la structure du bâtiment à vérifier par un ingénieur en structure. Norbec ne peut être tenu responsable de tout dommage causé à un bâtiment résultant d'une conception de fixation inadaptée à une structure de bâtiment ou de toute erreur de calcul de la capacité structurale.